



RAPPORT ANNUEL
2024-2025
Conseil d'établissement

École de la Lièvre-Sud



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l’instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d’établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l’article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d’un conseil d’établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l’article 82 de la LIP, le conseil d’établissement transmet une copie de son rapport annuel au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l’article 83 de la LIP, le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l’établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

En début d'année, c'est madame Marie Beauchamp qui assumait la présidence du conseil d'établissement avec distinctions. Cependant, puisqu'elle a intégré l'équipe-école en janvier dernier en tant qu'enseignante en arts plastiques, j'ai obtenu ce poste. Heureusement, elle demeure membre du conseil d'établissement.

En 2024-2025, l'école de la Lièvre-Sud a accueilli 140 élèves. Soixante-neuf d'entre eux ont fréquenté l'école de l'Amitié située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et quatre-vingt-un élèves, celle des Bâtisseurs, située à Notre-Dame-de-Pontmain. Chacune de ces bâtisses comptait des classes du préscolaire 4 ans à la 6^e année.

Tout le personnel de l'école a su mettre en place un environnement sécuritaire et propice à l'épanouissement des élèves. La bienveillance que le personnel inculque aux élèves est bien présente dans l'école. J'aimerais souligner le travail remarquable de l'équipe qui accompagne nos enfants au quotidien. Nous exprimons également notre gratitude à la directrice pour son dévouement exceptionnel et son implication manifeste dans le bien-être de l'établissement et de ses membres. La réussite de l'école Lièvre-Sud repose sur l'engagement collectif en faveur de l'épanouissement de ses élèves.

Encore cette année, les rencontres du conseil d'établissement ont été le lieu d'échanges pertinents et enrichissants sur des problématiques actuelles, comme l'anglais intensif. Nous ne sommes pas parvenus à mettre en place un programme d'anglais intensif. Néanmoins, une période d'anglais à tous les niveaux a été ajoutée à la grille-matière l'an prochain.

Je tiens à souligner le travail, l'implication et le bénévolat des parents qui sont membres du conseil d'établissement ainsi que tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réussite des activités scolaires. L'OPP qui était déjà très présent à l'école de l'Amitié s'est beaucoup développé à l'école des Bâtisseurs pour l'année 2024-2025. Nous en sommes tous très fiers.

Maggie Desormeaux

Présidente du conseil d'établissement de l'école Lièvre-Sud pour l'année 2024-2025

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement.....	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises	6
2.3 Résultats obtenus.....	7
Annexes.....	9

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom	Poste
Vanessa Pépin-Girard	Parent (an 1)
Éric Gauthier	Parent (an 2)
Jean-Sébastien Roy	Parent (an 1)
Annie-Pier Boivin	Parent (an 1)
Maggie Desormeaux	Présidente, parent (an 1)
Jessica Bélec	Vice-présidente, parent (an 2)
Marie Beauchamp	Représentante de la communauté
Vanessa Dépôt	Représentante de la communauté
Sophie Bisailon	Enseignante
Nathalie Charron	Enseignante
Nancy McLaughlin	Personnel de soutien
Julie Pelletier	Direction
Isabelle Marcotte	Service de garde

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
23 septembre 2024	Ordinaire
28 octobre 2024	Ordinaire
9 décembre 2024	Ordinaire
10 février 2025	Ordinaire
11 mars 2025	Ordinaire
12 mai 2025	Ordinaire
16 juin 2025	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Février 2025	Adoption	Plan de mise en œuvre
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Juin 2025	Adoption	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Mai 2025	Consultation, actualisation, approbation	
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2025	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2025	Approbation	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2025	Approbation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Mai 2025	Approbation	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	Février 2025	Consultation	En résulte l'ajout d'une période d'anglais à tous les niveaux l'an prochain. Les membres du C.É. souhaitent que le compostage soit inclus dans les habitudes des élèves. Les membres du C.É. souhaitent que des repas chauds soient cuisinés par les parents aux Petits-déjeuners une fois par semaine. Les membres du C.É. agissent auprès des partenaires en vue de climatiser les classes à l'école de l'Amitié.
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	Décembre 2024	Consultation	Consultation des enfants en lien avec les différents lieux (cours d'école et bibliothèque)
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Mai 2025	Consultation	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Mai 2025	Consultation	A été soumis à la direction générale
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Septembre 2024	Information	
Transmission de documents à l'intention des parents	Chaque réunion		
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Mars 2025	Approbation	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Juin 2025	Consultation	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des	Mars 2025	Approbation	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

programmes d'études			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Février 2025	Approbation	COSP
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Mars 2025	Approbation	Ajout d'une période d'anglais à tous les niveaux l'an prochain.
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Chaque réunion	Approbation	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			Ne s'applique pas
Consultation des parents	Chaque réunion	Consultation	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Mars 2025	Consultation	
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Chaque réunion	Approbation	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Mai 2025	Approbation	Photographe scolaire Roxane Bélisle
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Chaque réunion	Approbation	
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2025	Approbation	Suivis budgétaires faits en février et mai 2025

2.3 Résultats obtenus

Les réunions du conseil d'établissement de l'école de la Lièvre-Sud ont permis de prendre des décisions importantes pour améliorer l'organisation scolaire, les activités éducatives et les services offerts aux enfants. Ces rencontres reflètent l'engagement de l'école à offrir un environnement stimulant et bienveillant, propice à la réussite de chaque élève, mais également celui de la communauté qui demeure très présente, de différentes manières, pour soutenir la réussite des élèves. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et la communauté afin de soutenir le bien-être et le développement de tous les élèves.

D'abord, au niveau des services éducatifs, le grand changement apporté est celui à la grille-matière en lien avec le temps alloué aux matières. Il y aura en effet ajout d'une période d'anglais à chaque niveau l'an prochain. Cependant, la semestrialisation ne sera pas possible. Les élèves auront donc des cours d'anglais durant toute l'année et il en va de même pour l'art dramatique et les arts plastiques. Par ailleurs, le conseil a approuvé de nombreuses campagnes de financement, des dons de précieux partenaires de la

communauté, ainsi que plusieurs activités que les sommes reçues ont permis d'organiser pour les élèves de l'école. Mentionnons notamment les activités telles que Katag, les activités des finissants et une sortie au salon de quilles.

Le conseil d'établissement a récemment exprimé son avis au sujet de la gestion des déchets, soulignant l'importance d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Sensible à cette préoccupation, l'équipe-école a pris bonne note de cette recommandation. En réponse, un comité dédié à la sensibilisation au tri des déchets sera mis en place dès l'année scolaire 2025-2026. Ce comité aura pour mission d'informer les élèves sur les bons gestes à adopter, notamment en ce qui concerne le tri des rebuts et le choix du bon contenant pour chaque type de déchet. De plus, une gestion structurée du compost sera progressivement intégrée aux habitudes de l'école, afin de favoriser une approche plus durable et écoresponsable au quotidien.

Le conseil d'établissement a également assumé ses fonctions et pouvoirs généraux comme l'adoption d'un budget annuel équilibré, l'adoption du plan de lutte et le suivi du projet éducatif. Une révision du code de vie a aussi été faite.

Annexes

Annexe A

Évaluation du projet éducatif

Au terme de la deuxième année du projet éducatif, voici les résultats obtenus par nos élèves de l'école de la Lièvre-Sud.

OBJECTIF #1: Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% au 3^e bulletin en français (compétence lire), 2^e année du primaire.

2 ^e ANNÉE	19-20 (2 ^e bul.)	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Cible LS 2027
[0-59]	0%	24%	6%	6%	23%	4%	-
[60-69]	45%	19%	23%	23%	31%	26%	-
[70-100]	55%	57%	71%	71%	46%	70%	80%
Nombre d'élèves	18	21	17	17	13	23	

En 2024-2025, c'est non seulement le taux de réussite des élèves de 2^e année qui s'est amélioré en lecture, mais également le niveau de réussite. D'une part, en ce qui a trait au taux de réussite, nous sommes passés de 77% à 96%. D'autre part, le nombre d'élèves situés dans la zone de 70% à 100% a augmenté de 24%. En outre, nous constatons que 4% des élèves ont échoué à la 3^e étape. Ce pourcentage réfère à 1 élève sur 23. Six élèves ont terminé leur 2^e année dans la zone dite « à risques » (60%-69%).

OBJECTIF #2: Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire

4 ^e ANNÉE	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Cible LS 2027
[0-59]	Pas d'épreuve		47%	50%	22%	22%	-
[60-69]			12%	17 %	43%	6%	-
[70-100]			41%	33%	35%	72%	50%
Nombre d'élèves	-	-	17	24	23	18	

Nous constatons que depuis le retour de l'épreuve ministérielle en lecture, le taux de réussite à ces épreuves de lecture s'améliore. En 2024-2025, nous avons même dépassé de 22 % la cible fixée dans notre projet éducatif. Par ailleurs, même si le taux de réussite demeure à 78% par rapport à l'année précédente, les élèves ont réussi à un niveau plus élevé qu'en juin 2024. En effet, le pourcentage d'élèves qui ont obtenu un résultat dans la zone de 70% à 100% est passé de 35% à 72%. Nous comptons également 1 seul élève

dans la zone à risque. Néanmoins, la réussite des 4 élèves qui ont échoué à l'épreuve nous préoccupe.

OBJECTIF #3: Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70% et 100% au 3^e bulletin en français (compétence lire), 6^e année du primaire.

6 ^e ANNÉE	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Cible LS 2027
[0-59]	18%	0%	0%	14%	0%	10%	-
[60-69]	6%	25%	18%	29%	27%	29%	-
[70-100]	76%	75%	82%	57%	73%	52%	67%
Nombre d'élèves	11	8	11	14	15	21	

En 2024-2025, nos élèves de 6^e année ont moins bien réussi que ceux de l'année précédente. En effet, on constate que 2 élèves ont échoué la compétence *Lire des textes variés* lors de la 3^e étape de leur dernière année scolaire, alors que l'année précédente, il n'y en avait aucun. Huit élèves restent dans la zone « à risques ». Le niveau de réussite a aussi diminué, passant de 73% à 52%. Ce sont 11 élèves qui ont réussi dans la zone de 70%.

OBJECTIF #4: Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire.

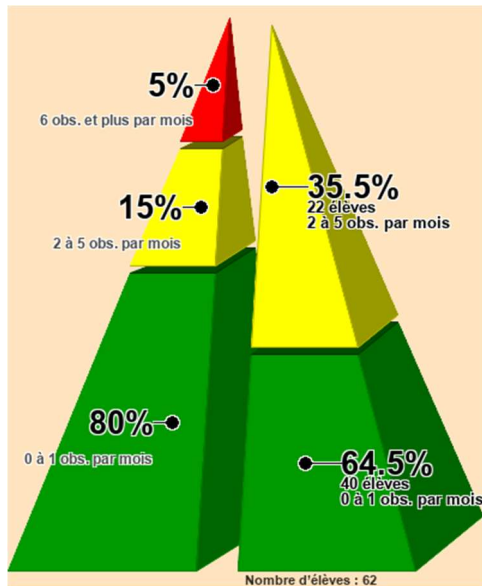
6 ^e ANNÉE	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Cible LS 2027
[0-59]	Pas d'épreuve		0%	0%	20%	10%	-
[60-69]			9%	21 %	7%	5%	-
[70-100]			91%	79%	73%	76%	79%
Nombre d'élèves	-	-	11	14	15	21	

En ce qui a trait aux mathématiques, plus spécifiquement à la compétence *Résoudre une situation-problème*, nous constatons qu'après avoir connu une baisse depuis le retour des épreuves ministérielles, le taux et le niveau de réussite ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. En effet, le taux d'échec a diminué de 10%. De plus, le pourcentage d'élèves qui ont réussi l'épreuve dans la zone de 70% et plus a augmenté de 3%. Ce sont 16 élèves qui ont réussi dans cette zone.

OBJECTIF #5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves en maintenant la proportion d'élèves qui répondent aux interventions selon le modèle RÀl.

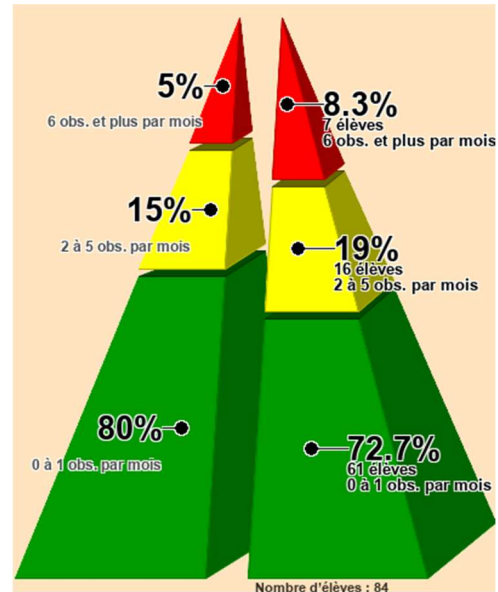
École de l'Amitié

Bilan 24-25



École des Bâtisseurs

Bilan 24-25



Pour 2024-2025, ce sont 661 événements qui ont été consignés par les différents intervenants à l'école de l'Amitié et 1082 pour l'école des Bâtisseurs. Nous remarquons que dans les deux écoles, nous ne sommes pas parvenus à maintenir les paliers de la pyramide du modèle de réponse à l'intervention (RÀl) sur lequel s'appuient les pratiques des intervenants. Cette approche de l'organisation des services et des interventions vise à prévenir les difficultés d'apprentissage, tant académiques que comportementales, et à fournir à chacun des élèves, le soutien dont il a besoin rapidement.

On observe donc que les interventions universelles, celles dites de premier niveau, n'ont pas permis à 80% des élèves de bien démontrer les comportements attendus. Par la suite, on s'attend à ce que 15% des élèves nécessitent une intervention de deuxième palier. On propose alors à ces élèves des interventions supplémentaires plus spécifiques et ciblées, la plupart du temps effectuées par l'une de nos techniciennes en éducation spécialisée. L'an dernier, elles étaient entre cinq et sept réparties dans nos deux pavillons selon les moments de l'année. À ce niveau, nos deux T.É.S. coordinatrices du programme SCP ont mis en place le programme PEP (**P**rogramme d'**E**ncadrement **P**ositif) auprès de certains de ces élèves.

Enfin, selon le modèle RÀl, il s'avère que malgré une intervention efficace aux deux premiers paliers, certains élèves (environ 5 %) persistent dans la présentation des écarts significatifs de comportement. Dans ces cas, l'équipe-école demande l'aide des

professionnels du CSS ou des partenaires externes. Le but est alors de mener une rééducation intensive, ciblée et concertée avec les partenaires et les parents.

En somme, pour l'année à venir, les intervenants de l'école de la Lièvre-Sud auront à mettre leur énergie sur l'enseignement des comportements attendus à l'aide d'interventions universelles reconnues. Qui plus est, il faudra intensifier les interventions auprès de certains élèves en deuxième palier. Enfin, nous allons poursuivre nos efforts en ce qui a trait à la consignation des événements qui surviennent de manière à ce que les pyramides reflètent réellement les situations auxquelles les intervenants font face.

Plan de mise en œuvre du projet éducatif

L'année 2024-2025 a été marquée par l'élaboration du plan de mise en œuvre du projet éducatif. En effet, un comité formé d'une enseignante de chaque cycle, d'une orthopédagogue, d'une T.E.S. et de la direction a été mandaté pour identifier les pratiques pédagogiques les plus efficaces et les intégrer à un plan d'action. Pour ce faire, les conseillères pédagogiques en mathématiques et en français ont été sollicitées. Le comité s'est aussi appuyé sur certains documents provenant du *Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec* (CTREQ), notamment ceux en lien avec le projet CAR : collaborer, apprendre, réussir. Au moment de rédiger son plan, les données en lien avec le projet CAR proposaient ces cinq pratiques pédagogiques comme étant les plus efficaces :

- L'efficacité collective;
- L'autoévaluation de la part des élèves;
- Les tâches cognitives;
- L'estimation du rendement de l'élève par l'enseignant;
- La réponse à l'intervention (RàI)

En somme, les efforts de l'équipe-école ont été orientés vers la mise en place des équipes collaboratives à tous les cycles ainsi qu'au préscolaire. Les temps d'arrêts pédagogiques en équipe-école se sont donc poursuivis cette année afin de déterminer quels étaient les apprentissages essentiels que devaient réaliser nos élèves, de partager nos meilleures pratiques, de les arrimer en lecture pour plus de cohérence et d'améliorer ainsi l'efficacité de nos interventions.

Par ailleurs, plusieurs formes de soutien ont été accordées aux élèves. À l'école de l'Amitié, notre classe de maternelle 4-5 ans a bénéficié de coenseignement à partir de novembre et ce, jusqu'en juin. Une T.E.S. ainsi qu'une éducatrice scolaire ont aussi accompagné les élèves. Ces derniers ont pu développer leur conscience phonologique par différents moyens, notamment par les comptines interactives. En classe de 1^{re}-2^e année,

une éducatrice scolaire était présente à temps plein pour accompagner le groupe. Enfin, les classes du 2^e et du 3^e cycle ont bénéficié d'une T.E.S. Un projet de rédaction d'un magazine a été mis sur pied avec l'accompagnement d'une auteure de romans pour la jeunesse de la région, Marie Beauchamp, à l'école de l'Amitié au 2^e cycle. Des ateliers d'écriture ont aussi été faits avec une autre autrice : Valérie Fontaine.

À l'école des Bâtisseurs, une éducatrice scolaire a accompagné le groupe de maternelle 5 ans durant la moitié de l'année et durant l'autre moitié, elle a accompagné le groupe de 3^e-4^e année. Une T.E.S. était présente à temps plein en maternelle 4 ans et une autre, dans la classe de 6^e année. Enfin, vers la fin janvier, l'ajout d'une nouvelle T.E.S. à temps plein a pu soutenir la réussite éducative de plusieurs élèves dans différentes classes. Au niveau du soutien pédagogique, une coenseignante a permis l'accompagnement d'élèves en sous-groupes de besoins, principalement en mathématique. Des modifications à l'horaire à la mi-année ont d'ailleurs permis une intensification de leurs interventions.

Pour terminer, un service d'orthopédagogie a été offert de nouveau dans les deux pavillons auprès des élèves ayant besoin de certaines interventions plus spécifiques en français.

En mathématique, les moyens mis en place pour favoriser la réussite des élèves sont l'enseignement explicite des concepts et des processus mathématiques. Les erreurs fréquentes des élèves lors de l'épreuve ministérielle de 6^e année ont également été relevées afin de planifier à rebours l'enseignement de ces concepts. De courtes formations sont prévues pour 2025-2026 pour outiller les enseignants en lien avec les pratiques efficaces en mathématique. Enfin, les enseignantes peuvent en tout temps faire appel à la conseillère pédagogique en mathématique du CSS pour parfaire leurs interventions.

Enfin, pour ce qui est le l'objectif 5, en 2024-2025, le comité climat scolaire se rassemble plusieurs fois par année. Il a analysé les situations problématiques répertoriées à l'aide de nos outils, a réfléchi à des solutions puis a décidé des actions qui ont été entreprises dans chacun des milieux. Souvent, il s'agit de l'enseignement du comportement vedette du mois et des comportements attendus en lien avec celui-ci. Ensuite, nous travaillons de manière à ce que tous les incidents relatifs au climat de l'école soient répertoriés. Nous peaufinons et diversifions également nos interventions à chacun des paliers. À titre d'exemples, les T.É.S. ont préparé des jeux-questionnaires pour les élèves et la direction fait la tournée des classes pour rappeler ce qui a été enseigné et souligner les efforts des élèves. Elle sollicite par la même occasion leur participation pour préparer l'enseignement des comportements attendus en lien avec le comportement vedette à venir et les impliquer dans la démarche. Le plan de lutte a été révisé en juin 2025.

Annexe B

Lutte contre l'intimidation et la violence

Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle	Légende
1	Aucun événement
2	Moins de 10 événements déclarés
3	De 10 à 19 événements déclarés
4	De 20 à 39 événements déclarés
5	40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Lièvre-Sud (140)	2	5	2	0%

Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

La plupart des événements de violence se déroulent dans la cour d'école dans les temps de jeux aux récréations. En effet, 63% des incidents se déroulent à cet endroit. Les élèves, particulièrement des garçons, utilisent la violence pour signifier un mécontentement à la suite de situations dans différents jeux qui les ont fait réagir. En plus des moyens mentionnés à l'annexe A, les intervenants appliquent les principes de la surveillance active afin de prévenir les incidents de violence et d'intimidation. Différentes interventions sont faites pour encadrer les jeux organisés sur la cour. Par ailleurs, 22% des gestes de violence sont posés en classe, 7% au gymnase et 4% dans les autobus.

En outre, la plupart des gestes de violence sont posés par des enfants du préscolaire. En effet, 50% des gestes sont posés par eux alors qu'ils ne composent que le quart de nos élèves. Quant à eux, les gestes d'intimidation sont posés par les élèves du primaire, principalement des élèves du 3^e cycle.

Procédure d'examen des plaintes

La direction a traité plusieurs plaintes en lien avec la violence et l'intimidation. Avec l'intervention de son équipe et la mobilisation des parents, les situations ont été adressées. À notre connaissance, aucune plainte n'a été retenue par le responsable du traitement des plaintes du CSS et aucune plainte n'a été signalée au protecteur de l'élève en lien avec les interventions en lien avec la violence et l'intimidation.